



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 Février 2025 – 18 h15

Convoqué le 10 février 2025 le Conseil Municipal de la commune d'Eyrein s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mardi 25 février 2025 à 18h30, sous la présidence de Madame La Maire Marie-Pierre LE MIGNON

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Présent(e)s : AGNOUX Marie-Thérèse, LE MIGNON Marie-Pierre, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, DICHAMP Adeline, GARCIA Sébastien, SOULIER Daniel, MORENA Jean-Philippe, SAINNEVILLE Jean-Marie, GRANCHER Isabelle, CHARBONNEL Jean-Loup

Excusés : HERMABESSIERE Patrick, RIVIERE Patrice

Absents : CAUDIE Christelle, SABEAU Fabrice

Secrétaire de séance : M. CHARBONNEL Jean-Loup

Le quorum étant atteint, Madame La Maire déclare la séance ouverte.

A l'ordre du jour

- 1) Approbation du PV du 10 Décembre 2024
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Délibération Multiservices, Avenant 2 Faucher
- 4) Délibération création de l'agglomération de la gare
- 5) Délibération Affaire PIRON
- 6) Délibération actant le déploiement du plan Voies Vertes Pâles
- 7) Délibération Loto APE du 22 février 2025
- 8) Délibération Participation communale aux dépenses de la FDEE19
- 9) Délibération Mise à jour d'un chemin non cadastré
- 10) Délibération Ouverture de la pêche
- 11) Contrôle périodique des équipements sportifs et récréatifs
- 12) Règlement Colombarium, Jardin du souvenir et Cimetière
- 13) Questions diverses

1) Approbation du PV du 10 Décembre 2024

Le PV du 10 Décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Désignation du secrétaire de séance :

M. CHARBONNEL Jean-Loup est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

3) Délibérations Multiservices, Avenant 2 Faucher

La Maire demande aux membres du Conseil municipal de remplacer et annuler la Délibération n°2024-49 du 10 décembre 2024 afin de se mettre en conformité avec la facture n° 2611 du 31/01/2025 de l'entreprise Faucher d'un montant de 5 739,24 € HT. Le montant du marché sera désormais 57 374,82 € HT soit 68 849,78 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote l'Avenant à l'unanimité des membres présents.

4) Délibération création de l'agglomération de la gare

Madame la Maire informe l'Assemblée de la proposition du Département concernant le déplacement des limites d'agglomérations du quartier de la Gare.

Article 1er : Les limites de l'agglomération de la Gare commune d'Eyrein sont définies comme suit :

- RD 135E 3 PR640080 et PR 6+0680 (Pont sur la Montane)
- VC La Gare du Carrefour avec la RD135E3 et à 130m du carrefour avec la RD135E3. (Route de la Ganotte)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'une agglomération telle que définie ci-dessus.

5) Délibérations régularisant la délibération du 4 juin 2004

La Maire propose à l'Assemblée de finaliser la délibération prise le 4 juin 2004.

Il s'agit d'une mise à jour du cadastre concernant le chemin communal à La Rebeyrotte, Parcelle A1879, de M. et Mme PIRON.

Les membres de conseil votent, après en avoir délibéré, la régularisation de la délibération du 4 juin 2004.

6) Délibération actant le déploiement du plan Voies Vertes

La Maire présente le schéma départemental des mobilités douces qui s'appuie sur un concept nouveau : « les Voies Vertes Pâles », un modèle de voirie partagée accessible aux vélos, aux piétons et aux véhicules motorisés.

Son objectif étant l'amélioration de la santé publique par l'encouragement à la pratique sportive, la réduction de l'empreinte carbone liée aux transports et la promotion d'un tourisme durable sur l'ensemble du territoire corrézien.

Les conseillers demandent des renseignements complémentaires avant de se prononcer principalement sur les notions de sécurité et d'entretien de la Voirie.

Mme Le Mignon va se renseigner et revenir vers les conseillers au prochain conseil municipal.

7) Délibération Loto APE du 22 février

Dans le cadre du LOTO organisé par l'Association des Parents d'élèves le 22 février 2025, la Maire présente à l'Assemblée la Facture, d'un montant de 192,00 euros, correspondant à 4 billets d'entrée au Futuroscope,

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, le paiement de la facture.

8) Délibération Participation communale aux dépenses de la FDEE19

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Préfecture de la Corrèze.

Il est demandé à la commune une contribution fiscalisée de 1 515,00 € au titre de l'année 2025 qui sera perçue par la Fédération d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19).

En l'application de l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement de cette contribution ne peut être poursuivie que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE 19 (participation fiscalisée)
- Ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation (participation forfaitaire)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE 19 (participation fiscalisée)

9) Délibération Mise à jour d'un chemin non cadastré

Mme La Maire informe le Conseil de la demande de M. Marouby Pierre d'échanger l'ancienne route qui contournait la parcelle B0127 contre la route non répertoriée qui traverse les Parcelles B0169 et B0173.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité de ses membres l'échange proposé à condition de ne pas payer l'intégralité des frais notariés.

10) Délibération Ouverture et fermeture de la pêche à l'étang de la Chèze

Madame la Maire informe l'Assemblée de l'ouverture de la saison de pêche 2025 à l'étang de la Chèze le deuxième samedi de Mars, soit le Samedi 08 Mars 2025 et la fermeture de la pêche le troisième dimanche de Septembre, soit le Dimanche 21 Septembre 2025. Elle informe l'assemblée du concours de pêche organisé par l'association « EYREIN Nature et Loisirs » le Samedi 17 mai 2025 et donc d'interdire la pêche « hors concours » ainsi que la vente de cartes de pêche ce jour.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- De retenir les dates proposées pour l'ouverture ainsi que la fermeture de la pêche,
- D'interdire la pêche « hors concours » le Samedi 17 mai 2025 ainsi que la vente de cartes de pêche ce jour

11) Contrôle périodique des équipements sportifs et récréatifs

La Maire informe les conseillers du passage le 4 mars de la société APAVE pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs, à savoir les poteaux de rugby, le city-stade et les jeux des enfants pour un montant de 594 €.

12) Règlement Colombarium, Jardin du souvenir et Cimetière

La Maire présente les trois règlements étudiés en commission.

Le conseil municipal décide d'apporter les modifications suivantes :

- Gratuité de la dispersion des cendres au jardin du souvenir
- Proposition d'uniformisée les plaques du colombarium et du jardin du souvenir (format, matériau et couleurs)

Les règlements seront revus et représentés au prochain conseil et un plan du cimetière pourra être présenté si sa rédaction est finalisée alors.

13) Questions diverses

► Mme Dichamp, en collaboration avec M. Charbonnel, informe le Conseil de la rédaction d'un 1^{er} bulletin municipal qui sera mis sur le site de la Mairie, puis d'un second après le vote du budget en format papier.

Elle déplore l'absence de M. Sabeau qui faisait pourtant partie de la commission communication.

► Mme Le Mignon informe les conseillers de la manifestation « Territoire en concerts », manifestation culturelle portée par Tulle Agglo, où les élèves du conservatoire, encadrés par leurs professeurs, proposent des concerts variés dans les communes de l'agglomération, visant à démocratiser la musique et renforcer les liens culturels locaux.

La commune peut exprimer son souhait d'accueillir un concert.

Pour le moment aucune décision n'est prise.

► Mme Le Mignon lit le courrier que lui a adressé M. Lefebvre Michel, président de l'Association Histoire et Patrimoine et de la réponse qu'elle lui a adressée.

∞ A sa demande de bénéficier gratuitement de la salle Polyvalente, le conseil a émis des propositions :

- location à 50% du prix de la location (soit au lieu de 350€ la somme de 175€)
- location comme si c'était une Association dont le siège est sur la commune d'Eyrein (soit 20 € pour le week-end)

Une délibération sera prise au prochain Conseil Municipal.

∞ A sa demande de restauration du Christ en bois, le Conseil a décidé de la reporter car les demandes de subventions auprès du département se font tous les 3 ans et n'ont pas été faites pour la période 2023/2025, et qu'il serait dommage de ne pas en profiter sachant qu'elle pourrait aller jusqu'à 60% !

∞ A sa demande de restauration de la croix surplombant le rocher de la vierge et de la croix des lépreux, Mme Le Mignon va se renseigner sur les autorisations possibles de disposer de fonds publics à des fins privés, sur des subventions éventuelles et la convention à passer entre la commune et un propriétaire privé.

► Mme Le Mignon lit le courrier de Mme Evelyne Guionnet, Inspectrice de l'Education Nationale, informant de la fermeture d'une classe à Eyrein à la rentrée prochaine.

La répartition des effectifs n'a pas encore été décidée par les enseignantes.

► Mme Le Mignon informe l'Assemblée que notre candidature n'a pas été retenue pour « Mon Territoire a du goût ». En 2025 il se tiendra à St Martial de Gimel.

► Mme Le Mignon, avec Mme Agnoux ont constaté quelques mal façons sur le chantier du Multiservices. Elles seront abordées lors de la prochaine réunion de chantiers du 7 mars.

► Mme Mazeau présente le site retenu à la Guirande pour l'installation des colonnes de déchets et les nouveaux modèles proposés.

- ▶ Mme Agnoux annonce la fin du recensement. Elle remercie M. Jacques Gorse, l'agent recenseur, qui a été très présent et tous les habitants de la commune qui ont répondu. L'INSEE nous fera parvenir les résultats définitifs en fin d'année mais on peut aujourd'hui dire que la population tourne autour de 520 habitants.
- ▶ Mme Le Mignon informe de la tenue du prochain Comice agricole à Sarran.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le secrétaire de séance
M. CHARBONNEL Jean-Loup



Madame La Maire
Marie-Pierre LE MIGNON



